
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 juillet 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 1064

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 juillet 2024 en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 1065

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à CCM2 architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser le programme fonctionnel et technique du nouveau pôle aquatique du parc Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 623,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20439;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 462,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de CCM2 architectes inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1245386001

CE24 1066

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Quartier Royalmount relative à des modifications géométriques sous l'autoroute métropolitaine, des travaux de réaménagement des voies de desserte Côte-de-Liesse, et à des travaux de feux de circulation au carrefour Royalmount et Décarie;
- 2- de désigner le chef de division Innovation et gestion des déplacements pour représenter la Ville dans le cadre de cette entente.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1241547002

CE24 1067

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 26 825 \$ à l'organisme à but non lucratif MU afin qu'il puisse réaliser l'entretien de murales dans le cadre du Programme d'entretien des murales - VOLET 2;

Murales	Années	OBNL	Montant alloué par la Ville dans le cadre du PEMV2 2024
Coexistence	2018	MU	18 650 \$
Migration (trois murales sur trois bâtiments)	2014	MU	8 175 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la cheffe de la Division des programmes et services administratifs au Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1248726004

CE24 1068

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert au parc du Mont-Royal prévu le mardi 6 août 2024;
- 2- d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1245038003

CE24 1069

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à Momenta Biennale de l'image pour 2024-2025 et un soutien technique estimé à 5 000 \$ afin de réaliser l'événement « Momenta Biennale de l'image » dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1246370003

CE24 1070

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 77 756 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS- 2018-2024) pour les villes liées Dorval et Westmount :

Organisme	Ville liée	Projet	
		1er avril 2024 au 31 mars 2025	Soutien
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	Dorval	« Travail de rue DORVAL »	10 620 \$
CAMP DE JOUR DORVAL		« Camp de Jour Dorval »	13 709 \$
L'ÉQUIPE ENTREPRISE		« La Table Communautaire »	6 648 \$
RÉSILIENCE MONTRÉAL	Westmount	« Soutien pour Résilience Montréal »	46 779 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1248377002

CE24 1071

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder des soutiens financiers totalisant la somme de 385 058 \$, aux différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets du Programme de contributions financières pour la transition écologique 2024;

Organisme	Projet	Montant
Association pour la Santé Publique du Québec (ASPQ)	HMR Santé-Climat	34 000 \$
Bouffe-Action de Rosemont	Pôle logistique alimentaire de Rosemont	30 479 \$
Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier	Concertation et sensibilisation des usagers du ruisseau Pinel pour l'amélioration de la qualité de l'eau	19 500 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Le jardin de Mentana, le pas de plus vers une transition écologique intergénérationnelle	76 579 \$
Cyclo Nord-Sud	Construis Ton Vélo	20 000 \$
Indigenous Health Centre of Tiohtià:ke	Tisser des liens pour la résilience climatique : terre, alimentation et communauté autour du jardin des racines du foin d'odeur.	30 000 \$
Les YMCA du Québec	C-Vert	49 500 \$
Parole d'excluEs	Consolidation et développement de la Voisinerie	50 000 \$
Solon	Structuration d'un réseau de Tiers-Lieux montréalais Tiers-Lieux	30 000 \$
Vélo Québec Association	Programme Cycliste averti	45 000 \$
Total des octrois		385 058 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1249320001

CE24 1072

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier l'addenda modifiant la convention intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal afin de reporter l'échéance au 30 janvier 2026 concernant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 1 450 000 \$ destinée à supporter l'implantation de la modélisation des données du bâtiments, également désignée par l'acronyme BIM pour Building Information Modeling;
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint - Urbanisme, mobilité et infrastructures à signer l'addenda, à être ratifié par le comité exécutif, entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, dans le cadre de l'implantation de la modélisation des données du bâtiments, le tout selon les termes et les conditions stipulés à l'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1240115001

CE24 1073

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique visant à évaluer la demande de piétonnisation de la rue Wellington à l'année (entre la 6^e Avenue et la rue Régina), déposée en vertu du droit d'initiative citoyenne.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1237579009

CE24 1074

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le retrait du terrain de stationnement T520, situé dans l'arrondissement de Verdun, de l'annexe 2 de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM22 1096).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1245563001

CE24 1075

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des exigences et l'entière responsabilité des obligations du Règlement 20-030 et du contrat 22-072-SP du fournisseur Groupe Marchand Architecture & Design inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 (21 septembre 2015) et au pouvoir délégué dans le *Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif* (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe Marchand Architecture & Design inc. réalisée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie de l'appel d'offres 22-072-SP et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 3 juillet 2024 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1247961002

CE24 1076

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de permission de voirie du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD) pour des réaménagements du chemin Côte-de-Liesse Est et Ouest, à l'ouest de l'échangeur Décarie, et des travaux d'aménagement d'un nouveau demi-tour sous l'autoroute Félix-Leclerc (A-40).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1241547001

CE24 1077

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Sofia Benkirane à titre de membre du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour un mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1244689001

CE24 1078

Vu la résolution CA24 14 0166 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 4 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la subvention de 294 000 \$ sur une période de trois ans, de 2024 à 2026, provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture pour le projet « Prévention par le sport », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1249298001

CE24 1079

Vu la résolution CA24 14 0167 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 4 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la subvention de 276 500 \$ sur une période de trois ans, de 2024 à 2026, provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture pour le projet « Un pont entre nous », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1249298002

CE24 1080

Vu la résolution CA24 14 0168 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 4 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la contribution financière de 49 500 \$ sur une période de deux ans, de 2024 à 2025, provenant de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) qui est soutenu financièrement par le ministère de l'Éducation dans le cadre du programme « circonflexe » pour le projet « ça bouge à VSP », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1249298003

CE24 1081

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le virement de crédits du solde inutilisé de la contribution versée à l'Office de consultation publique de Montréal et de l'affecter au nouveau service.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1245487006

CE24 1082

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter un recours en justice contre Kuehn Malvezzi, Pelletier de Fontenay, Jodoin Lamarre Pratte Architectes en consortium, Jodoin Lamarre Pratte architectes inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du contrat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du volet « Métamorphose de l'Insectarium ».

Adopté à l'unanimité.

30.010 1245583001

CE24 1083

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 7 juin au 28 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1247317010

CE24 1084

Vu la résolution CA24 22 0161 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 66 du *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques* (21-012), l'ordonnance numéro 10, jointe au dossier décisionnel, afin d'autoriser la garde de poules sur le site du Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber, lot 5 722 704 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre d'un projet pilote en lien avec une activité communautaire à des fins éducatives et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238678014

CE24 1085

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 128 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 8, jointe au dossier décisionnel, afin d'autoriser l'accès gratuit au Jardin botanique pour les participants aux soirées du Festival Les Butineries, qui se tiendront les 26 et 27 juillet 2024, de 20 h à 23 h.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1245937001

CE24 1086

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 73 et 128 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 9, jointe au dossier décisionnel, dans le cadre de la saison estivale, pour l'utilisation et l'accès aux vélos en libre-service BIXI : les samedis 6 juillet, 13 juillet, 20 juillet, 27 juillet, 3 août, 10 août et 17 août 2024, accès aller simple, ainsi que les 30 premières minutes d'utilisation d'un vélo régulier et les 15 premières minutes d'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un tel accès sont réduits à 0,00 \$, de 17 h à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1248848018

CE24 1087

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du *Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art* (RCG 21-017), l'ordonnance numéro 1, jointe au dossier décisionnel, visant à diminuer le montant total de l'aide financière prévu au programme :

- l'article 4 du Règlement est modifié par le remplacement de 3 120 000 \$ par 2 130 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1240154002

CE24 1088

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de démolition de la Maison Tanguay et de construction d'un nouvel établissement de détention, soumis par la Société québécoise des infrastructures (SQI);
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre l'avis à cet effet à la présidente-directrice générale de la SQI, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1248986008

CE24 1089

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Brigitte Grandmaison à titre de directrice générale adjointe, Services de proximité, dans l'échelle salariale 2024 - FM14, à compter du 3 juillet 2024 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1249742001

CE24 1090

Vu la résolution CA24 27 0115 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 mai 2024;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des rapports annuels ainsi que du rapport de l'exercice des activités déléguées au 31 décembre 2023, concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1243515001

CE24 1091

Vu la résolution CA24 30 06 0159 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 4 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2023, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2024 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1247960014

CE24 1092

Vu la résolution CA24 170129 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 3 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2023 relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1246954001

Levée de la séance à 11 h 33

70.001

Les résolutions CE24 1064 à CE24 1092 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville